



Influenza aviaire et faune sauvage

Gestion des risques pour les personnes travaillant avec des oiseaux sauvages

Objectif

L'objectif de cet article est de fournir des conseils sur les mesures à prendre pour réduire les risques de maladie associés aux souches du virus de l'influenza aviaire aux personnes qui manipulent des oiseaux sauvages. Ces conseils reposent sur une approche « Une santé », ils prennent en considération la santé de la faune sauvage, de la volaille et des personnes.

Impacts des foyers actuels d'influenza aviaire sur la faune sauvage

Les récents foyers d'infection par les souches du virus de l'influenza aviaire de sous-type H5N1 ont suscité des inquiétudes pour la conservation de la faune sauvage en raison de leurs répercussions inhabituelles sur les oiseaux sauvages, dont plusieurs espèces menacées, et de leur transmission aux mammifères. La dernière vague de propagation de l'infection a commencé en octobre 2021 et, à ce jour, des milliers de foyers (y compris chez les volailles et les animaux sauvages) ont été enregistrés dans le monde entier. Ces événements ont été principalement rapportés en Amérique du Nord (56 %) et en Europe (34 %). Outre les mortalités massives chez les sauvagines, les oiseaux de mer et les rapaces, des infections ont été signalées chez des mammifères sauvages comme les renards, les loutres et les phoques, ce qui est relativement inhabituel pour les souches H5. Bien que les foyers actuels soient liés à un faible nombre d'infections humaines, impliquant des symptômes légers, toutes les souches H5N1 présentent des risques zoonotiques.

¹ Cet article a été initié par le Groupe de travail sur la faune sauvage de l'Organisation mondiale de la santé animale (Karesh W. ; Uhart M. ; Hofmeyer M. ; Sleeman J. Ryser-Degiorgis MP. ; Murata K. ; et Woods R.) et dirigé par Marcela Uhart. Cet article bénéficie du soutien du Groupe de spécialistes de la santé des espèces sauvages (WHSG) de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN).

Qu'est-ce que l'influenza aviaire ?

L'influenza aviaire est une maladie causée par le virus de l'influenza A. Ce dernier peut infecter les oiseaux et les mammifères, y compris les humains, et se transmet efficacement via les aérosols respiratoires, les fèces et les fluides corporels, que ce soit directement (proximité d'hôte à hôte) ou indirectement (eau ou objets contaminés). La plupart des infections par le virus de l'influenza A sont asymptomatiques ou ne provoquent que de légers symptômes chez leurs hôtes.

Souches du virus de l'influenza aviaire

Les souches du virus de l'influenza A sont divisées en sous-types sur la base de deux protéines de surface : l'hémagglutinine (sous-types H1 à H18) et la neuraminidase (sous-types N1 à N11). Une multitude de combinaisons hémagglutinine-neuraminidase est possible, certains sous-types étant plus fréquents chez des hôtes spécifiques : H1N1 et H3N2 sont fréquents chez l'humain, H3N2 chez le chien, H3N8 chez le cheval, H17N10 et H18N11 n'infectent que les chauves-souris, etc. Les oiseaux sont sensibles à une grande variété de souches de virus de l'influenza A des sous-types H1 à H16 et N1 à N9.

Il existe également deux catégories de virus de l'influenza A définies par leur capacité à infecter et à provoquer la maladie et la mort chez les poulets domestiques : les virus faiblement pathogènes et les virus hautement pathogènes. Seuls certains sous-types du virus de l'influenza A (H5 et H7) sont classés comme hautement pathogènes (IAHP), bien que d'autres sous-types, comme H9, puissent provoquer des maladies importantes. Les virus de l'influenza A peuvent être classés à la fois par catégorie de pathogénicité et par sous-type (par exemple IAHP H3N2 ou IAHP H5N1).

Les oiseaux aquatiques, en particulier les Ansériformes (par exemple, canards, sarcelles, oies, cygnes) et les Charadriiformes (par exemple, oiseaux de rivage, mouettes, sternes, labbes, pingouins), sont considérés comme des hôtes naturels de souches faiblement pathogènes du virus de l'influenza A (IAFP), le plus souvent avec peu d'effets néfastes.

Certaines souches spécifiques du virus de l'IAFP peuvent passer des populations d'oiseaux sauvages aux volailles et, à ce jour, les souches de sous-type H5 ou H7 ont démontré leur capacité à évoluer vers des virus hautement pathogènes entraînant une maladie grave et une mortalité élevée.

Certains sous-types du virus de l'influenza A (souches de l'IAFP et de l'IAHP, principalement les sous-types H5 et H7, mais aussi certaines souches H9 et H10) ont été associés à des maladies chez l'homme et d'autres mammifères, allant d'une maladie légère à une maladie grave.

Recommandations

- Pour protéger les espèces sensibles, les cas détectés ou suspectés d'infection par le virus de l'influenza A doivent être portés à l'attention des Autorités vétérinaires conformément aux réglementations nationales. Les autorités sont tenues de signaler à l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) toute détection du virus de l'IAHP chez des volailles, des oiseaux sauvages ou d'autres espèces qui ne sont pas considérées comme des volailles. En outre, tout virus de l'IAFP dont il est prouvé qu'il infecte les humains et entraîne des conséquences graves doit également être signalé à l'OMSA². La déclaration à l'OMSA des autres virus de l'influenza A présents dans la faune sauvage est volontaire et fortement encouragée. La notification de l'apparition du virus de l'influenza A permet de mieux surveiller, comprendre et contrôler sa propagation.
- S'il existe des preuves de maladies ou de mortalités inhabituelles d'oiseaux sauvages (en particulier d'oiseaux aquatiques et de rapaces) ou de mammifères (en particulier de carnivores), les autorités locales chargées de la santé animale et de la préservation de la faune sauvage doivent être immédiatement averties afin de s'assurer qu'une enquête appropriée est menée. Si des souches d'IAHP ou d'IAFP préoccupantes, comme indiqué ci-dessus, sont détectées, les autorités nationales en informeront dûment l'OMSA.
- Il n'y a aucun avantage à tenter de contrôler le virus chez les oiseaux et les mammifères sauvages via l'abattage ou la destruction de l'habitat. Au lieu de cela, des mesures doivent être prises pour améliorer le suivi, la surveillance et la sécurité biologique (voir les points ci-dessous), en particulier dans les zones de rassemblement des oiseaux aquatiques et des rapaces telles que les colonies de reproduction, les perchoirs, les sites de halte migratoire, les aires d'alimentation partagées et les sites où ces oiseaux peuvent entrer en contact avec les volailles.

² Conformément à l'article 10.4.1.3 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OMSA.

- Pour se préparer à d'éventuels foyers d'IAHP dans la faune sauvage, les scientifiques, les gestionnaires de la faune sauvage et les agences de santé animale doivent travailler conjointement à l'intensification des efforts de surveillance (sensibilisation accrue et mise en place d'un mécanisme de notification) et à la préparation d'un plan d'intervention d'urgence permettant une investigation rapide et minimisant le risque de propagation. La coordination avec les scientifiques et les autorités gouvernementales des pays voisins, en particulier ceux qui partagent les couloirs migratoires des oiseaux, est fortement encouragée.
- Les sites où se rassemblent les oiseaux sauvages peuvent être exposés à des risques d'exposition via les oiseaux migrateurs ou d'introduction accidentelle via les activités humaines (par exemple, les bagueurs, les chercheurs et les touristes) et doivent donc faire l'objet d'un état d'alerte accru.
- Les professionnels de la faune sauvage doivent éviter tout contact avec les oiseaux domestiques, notamment dans les élevages commerciaux de volailles, pendant les 48 heures précédant et suivant la manipulation d'oiseaux ou de mammifères sauvages.
- Dans la mesure du possible, les sites de terrain doivent être contrôlés avant d'entreprendre toute activité de manipulation afin de détecter tout animal sauvage malade ou mort. S'il existe des preuves solides de maladie ou de mortalité inhabituelles, il faut éviter de manipuler les animaux sauvages jusqu'à ce que les autorités locales chargées de la santé animale et de la préservation de la faune aient exclu l'existence d'un foyer d'IAHP.
- Il convient d'éviter de manipuler des animaux sauvages sur ou à proximité de sites de regroupement ou de reproduction d'oiseaux sauvages dans les pays et régions où des foyers d'IAHP ont été enregistrés en 2021-2022 (voir les rapports de situation sur <https://www.woah.org/en/disease/avian-influenza/#ui-id-2> et les informations actualisées en temps réel sur <https://wahis.woah.org/>).[https://www.woah.org/en/disease/avian-influenza/ - ui-id-2https://wahis.woah.org/](https://www.woah.org/en/disease/avian-influenza/-ui-id-2https://wahis.woah.org/)
- Toute personne manipulant des animaux sauvages malades ou morts doit respecter des mesures strictes de santé et de sécurité, notamment en suivant une formation adéquate, en se lavant régulièrement et correctement les mains et en portant un équipement de protection individuelle (EPI) complet comprenant un masque, des lunettes de protection et des gants.
- Les bottes, les vêtements, l'équipement de terrain et le matériel doivent être désinfectés avant l'arrivée et après le départ des sites où des animaux sauvages seront ou ont été manipulés, et toujours avant de visiter tout autre site. Les surfaces doivent être nettoyées avec du savon ou

du détergent et de l'eau pour éliminer la saleté, puis vaporisées avec, ou trempées dans, un désinfectant (par exemple, Safe4, Virkon à 1 %, eau de Javel à 10 %, éthanol à 60-90 %, alcool isopropylique à 60-90 %). Les désinfectants ne doivent pas être appliqués dans l'environnement, sur les animaux malades ou sur les carcasses.

- Avant et après avoir travaillé avec des animaux ou être entré en contact avec leurs sécrétions, les mains et les bras doivent être lavés abondamment à l'eau et au savon. Un désinfectant pour les mains (gel avec une concentration de 60 à 90 % d'éthanol) peut être appliqué pour renforcer la désinfection, mais ne doit pas remplacer un bon lavage des mains.
- Les articles usagés/salissants tels que les gants, les masques, les seringues et autres déchets présentant un risque biologique doivent être placés dans des sacs doubles ou dans des conteneurs spécialement conçus à cet effet (par exemple, des conteneurs pour aiguilles), aspergés de désinfectant avant de quitter le site de terrain, et mis au rebut en tant que déchets médicaux/contaminés dans une installation appropriée (ou brûlés si une installation appropriée n'est pas disponible).
- Il faut éviter de visiter plusieurs zones de regroupement d'oiseaux sauvages (par exemple, sauvagines, oiseaux aquatiques, rapaces) au cours d'une même sortie. Si cela n'est pas possible, les procédures d'hygiène et de désinfection mentionnées ci-dessus doivent être renforcées avant de se déplacer entre les zones.
- Il est conseillé de tenir un journal des visites sur les sites de terrain, en particulier les zones de regroupement des oiseaux aquatiques et des rapaces (par exemple, les colonies de reproduction, les perchoirs, les sites de halte migratoire, les aires d'alimentation, etc.). Ces informations pourraient être utiles pour des enquêtes ultérieures sur des maladies ou des mortalités inhabituelles, en permettant aux enquêteurs de retrouver les contacts et les sources potentielles d'infection.

Ressources

Mises à jour de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) sur l'influenza aviaire chez les animaux (types H5 et H7) : <https://www.woah.org/en/disease/avian-influenza/#ui-id-6>
<https://www.woah.org/app/uploads/2021/03/low-pathogenic-avian-influenza-viruses-all-subtypesinfection-with.pdf>

<https://www.woah.org/en/disease/avian-influenza/> - [ui-id-6https://www.woah.org/app/uploads/2021/03/low-pathogenic-avian-influenza-viruses-all-subtypesinfection-with.pdf](https://www.woah.org/app/uploads/2021/03/low-pathogenic-avian-influenza-viruses-all-subtypesinfection-with.pdf)

Réseau scientifique conjoint OMSA-FAO sur l'influenza animale (OFFLU) : mises à jour de la situation et rapports sur l'influenza aviaire : <https://www.offlu.org/> <https://www.offlu.org/>

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage : Rapport sur l'hiver 2021-2022 axé sur la mortalité massive des oiseaux sauvages au Royaume-Uni et en Israël : https://www.cms.int/sites/default/files/uploads/avian_influenza_0.pdf
https://www.cms.int/sites/default/files/uploads/avian_influenza_0.pdf

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : Mise à jour de la situation des virus de l'influenza aviaire à potentiel zoonotique dans le monde : <https://www.fao.org/animal-health/situation-updates/global-aiv-with-zoonotic-potential/en>
<https://www.fao.org/animal-health/situation-updates/global-aiv-with-zoonotic-potential/en>

Recommandations de la FAO pour les pays atteints et ceux à risque : <https://www.fao.org/animal-health/situation-updates/global-aiv-with-zoonotic-potential/recommendations/en>
<https://www.fao.org/animal-health/situation-updates/global-aiv-with-zoonotic-potential/recommendations/en>

Du : 25 août 2022